



Les fruits du colza sont de longues et fines siliques contenant des graines si petites qu'une quinzaine d'entre elles alignées côte à côte ne dépassent pas la longueur d'un trombone.

server sa clarté et sa fluidité après être resté 12 heures à une température de 0 °C, alors que d'autres huiles végétales devraient, dans le même cas, être traitées par hydrogénation.

Lorsqu'elle est mélangée au jaune d'œuf et au vinaigre, comme dans les vinaigrettes et la mayonnaise, l'huile de canola a une excellente stabilité d'émulsion avec l'eau et se conserve longtemps sur les tablettes. C'est pourquoi elle est également utilisée comme émulsifiant dans le beurre d'arachides.

La cuisson d'aliments frits nécessite des graisses végétales ou des huiles de bonne qualité qui ont l'avantage de maintenir leur stabilité à la lumière et à la chaleur, tout en se vendant à prix raisonnable. Les produits faits entièrement d'huile de canola ont connu beaucoup de succès : ils sont doux au goût, ont une couleur claire, commencent à fumer de façon comparable à l'huile de tournesol, de soja ou de maïs, et ont une résistance à la dissociation par oxydation aux températures de cuisson normales.

Le canola dans les graisses végétales

Les produits de pâtisserie et de boulangerie ont donné de très bons résultats lorsqu'on a utilisé du canola pur dans la graisse végétale. On envisage actuellement la possibilité d'utiliser de l'huile de canola à la place de la graisse végétale hydrogénée dans les gâteaux produits en quantité.

Les produits de consommation fabriqués avec de l'huile de canola ont été bien reçus partout dans le monde, nos principales ex-

portations allant vers les pays situés en bordure du Pacifique.

Les Canadiens utilisent eux-mêmes une bonne quantité de canola. Sur le marché canadien, le canola vient incontestablement au premier rang. En 1978, ce produit a composé 39,3 % de toutes les huiles végétales utilisées au pays. En 1982, ce chiffre était passé à 51,8 %. Pendant cette même année, l'huile de soja a compté pour 27 % des ventes d'huiles végétales et l'huile de maïs a compté pour 6 % de toutes les huiles utilisées par les Canadiens. Selon les données pour le premier trimestre de 1983, l'huile de canola gagne toujours du terrain sur ses concurrents.

Le canola permet également d'améliorer les programmes d'engraissement du bétail. Une fois que toute l'huile raisonnablement récupérable a été extraite des graines de canola, il reste un tourteau sans solvant et riche en protéines. Ce tourteau a pour principale caractéristique le fait qu'il contient moins de un dixième du glucosinolate trouvé, par exemple, dans le colza européen. Cette quantité est jugée négligeable dans les aliments destinés au bétail et à la volaille. Le tourteau de canola est utilisé pour remplacer, et parfois pour compléter, le tourteau de soja à prix plus élevé, aliment composé habituellement utilisé pour la volaille et le cheptel, lorsqu'il s'agit de fournir une dose nutritive équilibrée et complexe.

Le canola est encore une huile oléagineuse relativement peu connue sur le marché mondial. Mais, compte tenu de toutes les propriétés et de la très grande polyvalence de ce produit, plus le fait qu'on en tire 40 % d'huile comparativement à 18 % pour le soja, on commence à s'y intéresser sérieusement.

(Article tiré de l'Alberta Venture.)

Congrès international sur la toponymie

La Commission de toponymie du Québec, en collaboration avec les Sociétés d'histoire du Québec, organisait un congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord. Cet événement se tenait à Québec du 11 au 15 juillet dernier.

Ce congrès avait pour but de favoriser l'uniformisation des méthodes de travail, de susciter la création de nouveaux instruments de recherche, de stimuler l'échange, la collaboration et la diffusion des travaux dans cette discipline, ainsi que de mener à la fondation d'une Association internationale pour l'étude de la toponymie française de l'Amérique du Nord.

Le Canada et le Yukon signent une entente

L'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, l'ex-ministre d'État chargé du Développement économique et régional, M. Donald Johnston, et le ministre du Développement économique du Yukon, M. Dan Lang, ont annoncé récemment la signature d'une entente de développement économique qui permettra l'apport de 13,2 millions de dollars à l'économie du Yukon au cours des cinq prochaines années.

Cette entente a été conclue à la suite de longues négociations avec le gouvernement du Yukon et après discussion avec d'autres ministères fédéraux. « Ensemble, nous avons fixé les priorités : notamment, la diversification de l'économie du Yukon au moyen de subventions accordées aux industries axées sur les ressources renouvelables; la participation plus grande des habitants du Nord; l'expansion économique du Yukon; l'essor des petites entreprises, du tourisme et du secteur minier, » déclarait M. John Munro.

« Les ressources minérales sont une priorité aux yeux du gouvernement du Yukon, et je crois que ce domaine revêt une importance considérable pour la découverte future de nouveaux gisements au Yukon. Les fonds qui seront affectés à ce chapitre profiteront tant à l'industrie minière qu'au grand public », précisait M. Lang.

MM. Munro et Lang ont souligné que le Conseil des Indiens du Yukon, qui avait participé à l'élaboration de l'Entente, continuerait à jouer un rôle dans l'établissement des priorités. Ils se sont engagés à confier au Conseil un rôle important au chapitre des programmes.

L'Entente de développement économique sera financée par les gouvernements du Canada et du Yukon qui verseront respectivement 11,9 et 1,3 millions de dollars.

Cette entente établit un cadre dans lequel les mesures économiques seront prises avec l'accord et la participation des parties intéressées. On a presque achevé les négociations touchant les ententes auxiliaires sur les ressources renouvelables, les ressources minérales et la planification du développement économique.

On négocie également une entente auxiliaire sur les petites entreprises et le tourisme qui devrait être conclue cet été. Lorsque le Conseil du Trésor aura donné son accord, les ententes auxiliaires précisant les détails seront signées et le processus administratif nécessaire pourra alors être mis en place.